| **REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018 A MURET**Organisé par le RCM, Racing Club de MURET , club de football de MURET ;Ouvert au public de 7h à 18h, se déroulera à l’intérieur du Complexe Sportif Colette Besson, Espace Jacqueline Auriol.Article 1 - Horaires Les exposants devront se présenter le dimanche 28 octobre 2018 à partir de 6h et avant 9h munis de leur carte d'identité. Passé ce délai et sans avertissement, les organisateurs disposeront de leur emplacement. Article 2 - Réservation *!!! Attention le nombre de places est limité !!!*La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet (Paiement de l'emplacement, bulletin d'inscription signé, photocopie recto verso de la pièce d'identité) au nom d’une personne majeure. Toute réservation non accompagnée du paiement total ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non participation de votre part. Toutes ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées à la Sous-Préfecture. Article 3 : Emplacements :4x3 au prix de 10€ - Toute inscription enregistrée est définitive, aucune modification ne pourra avoir lieu.- Les emplacements matérialisés au sol devront être respectés, aucun dépassement ne sera toléré.- Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer les emplacements suivant le flux des véhicules. - Il n'est pas garanti l'emplacement à côté d'une personne voulue.- Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne pourra avoir lieu avant 18h- Chaque place devra être libérée propre à 19heures. Tout objet invendu devra être repris par le vendeur.Article 4 : Matériel d'expositionAucun matériel n'est mis à disposition par les organisateurs. Les exposants devront apporter leur matériel ainsi que le nécessaire pour s'adapter au terrain et aux conditions météorologiques.Article 5 : Obligations des exposants Les exposants devront arriver munis de leur carte d'identité. Le vide-grenier est ouvert aux seuls particuliers sous réserve de se conformer au présent règlement et aux lois relatives au commerce. De plus selon l’art. R321-9 du 07/01/2009 : l’exposant s’engage à ne participer à plus de deux manifestations dans l’année civile. L'exposant s'y engage à son inscription. Il s'engage à ne pas mettre en vente, d’objets militaires, des armes, animaux vivants, nourriture, et tout article dangereux et/ou immoral. Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité) et devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toutes les assurances utiles. Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale ainsi qu’en cas d’accident corporel. Toute personne ne respectant pas le règlement en sa totalité sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. Article 6 : Restauration vide-grenierIl est confié aux organisateurs l'exclusivité de la restauration (buvette/sandwiches).Il est interdit aux exposants de vendre des produits alimentaires, d’allumer un feu ou d’utiliser un barbecue. Article 7 : Dommages subis aux exposants Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, dommages, détérioration ou vols qui seraient subis par les exposants quel qu'en soit la cause. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls. Article 8 : AnnulationL’association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas d’intempéries ou autres. Elle pourra alors le décider librement.*Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique* ***A CONSERVER*** | Bulletin de réservation du VIDE GRENIER rcmlogoDIMANCHE 28 octobre 2018 a muretOrganisé par le rc muret (1)Je soussigné(e) personne majeure, (2)NOM....................................................................................................................................Prénom.................................................................................................................................Demeurant à ...................................................................................................................................................................................................................................................................N° de téléphone...................................................................................................................Email....................................................................................................................................Nombre de stands réservés ............. x 10€ = …………€ Objets Exposés ...................................................................................................................N° complet de la carte d'identité du réservant ....................................................................Carte délivrée le .............................................. Par .......................................................Souhaite participer à ce vide-grenier afin d'exercer l'activité d'exposant àtitre particulier pour cette journée.Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et m'engage à le respecter.Je joins au présent bulletin mon règlement de 10 euros à l’ordre du RC MURET et la photocopie de ma carte d'identité (recto et verso).Dossier de réservation à envoyer à :**Mme MICHEAU 30 Vieux Chemin de Saint Clar 31600 MURET** Fait à …………………………………SignatureLe……………………………………..***Pour tout complément d’information :***tel **: 07.88.03.51.83** mail : rc.muret@orange.frsite :http://rcmuret.footeo.com/(1)Racing Club de Muret, Association sportive (2)Remplir en lettres majuscules***A RENVOYER*** |
| --- | --- |
|  |   |
|  |  |
|  |  |